



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	09	18.06	24
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 12/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MADEJ Bernard, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, RENARD Régis, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
12 juin 2024

Mandat de procuration : DANGIN Anita à BOCQUET Evelyne, DEREPAAS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à VOILLEQUIN Serge, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, MENNETRIER Alain à ANTOINE Fabrice, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIT Florence

Absents : BORDE Odile, CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, VERVISCH Karine, YOT Olivier, PIOT Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....14
Votants.....36

OBJET : SPL IMMOBILIERE SUD CHAMPAGNE : APPROBATION DES STATUTS

Pour : 33	Contre : 0 aucun	Abstention : 3 M. PETIOT Claude Mme PETIT Florence M. PROVIN Emmanuel	Non participant : 0 aucun
-----------	---------------------	--	------------------------------

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle que la rationalisation des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'issue de la loi NOTRe du 7 août 2015, a conduit plusieurs établissements publics de coopération intercommunale de l'Aube à créer avec la Région Grand Est une Société publique locale (SPL), dans les conditions de l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette société sera compétente pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ainsi que des opérations de construction favorisant le développement et l'attractivité économiques du territoire. Elle réalisera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires, avec lesquels il lui sera loisible de signer des contrats de gré à gré.

A ce titre, son objet comprend la réalisation ou la participation à la réalisation des opérations suivantes :

- Actions venant en soutien des acteurs économiques du territoire de ses actionnaires et assurant le développement d'activités économiques nouvelles par l'acquisition, la cession, la réalisation, l'entretien, la gestion et l'exploitation d'immeubles accueillant des activités économiques
- Actions ou opérations d'aménagement permettant d'organiser la mutation, le maintien, l'extension, le développement ou l'accueil des activités économiques de toute nature, incluant les opérations de construction ou de réhabilitation immobilière requises pour atteindre cet objectif
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique
- Etudes préalables à la réalisation des actions et opérations mentionnées au présent article.

La répartition des apports de chacun s'effectuera comme suit :

Actionnaires	Apport en capital	Pourcentage d'apport au capital
CC des Lacs de Champagne	18 400 €= 184 actions	1,01 %
CC de la Région de Bar-sur-Aube	92 500 €= 925 actions	5,08 %
CC du Pays d'Othe	23 200 €= 232 actions	1,27 %
CC des Portes de Romilly-sur-Seine	185 900 €= 1859 actions	10,20 %
CA Troyes Champagne Métropole	864 500 €=8645 actions	47,44 %
Région Grand Est	637 900 €= 6379 actions	35,00 %
TOTAL	1 822 400 €= 18 224 actions	100,00 %

L'apport au capital de la Communauté de communes de la Région de Bar sur Aube est ainsi de 92 500 € tout en considérant que pour un 1 €, il en résultera une retombée économique de 4 €.

Lors de la réunion du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023, un accord de principe a été donné à la création de cette Société Publique Locale. Il convient aujourd'hui d'officialiser cette création en autorisant Monsieur le Président à réaliser cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité 33 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (M. PETIOT, et deux abstentions pour Mme PETIT pour elle-même et du pouvoir reçu de M. PROVIN) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser l'opération de création de la SPL Immobilière Sud Champagne et à signer l'ensemble des documents en lien avec ce dossier
- **APPROUVE** les statuts de la SPL Immobilière Sud Champagne tel que présentés en annexe
- **DESIGNE** Monsieur BORDE, Président en tant que représentant de la collectivité au sein de la société SPL Immobilière Sud Champagne
- **ARRETE** la participation de la Communauté de Communes au Capital de cette société à 925 actions pour un montant de 92500 € correspondant à un pourcentage d'apport en capital de 5.08 % et **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,



Président



